

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE

COMMUNE DE LA CHAPELLE- ANTHENAISE

DE LA CHAPELLE -ANTHENAISE  
53950

SEANCE DU 17 JUIN 2021

Tel : 02-43-01-10-73

Le dix-sept juin deux mil vingt et un à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Embellies, sous la présidence de Mme FOUGERAY Isabelle, Maire

E-Mail:

contact@lachapelleanthenaise.fr

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Ont pris part à la délibération
15	15	08

**Etaient présents** : FOUGERAY Isabelle- Maire, FRANGEUL Savéria-2<sup>nd</sup> adjoint, BERGERE Christophe- 3<sup>ème</sup> adjoint, BOULAY Karine- 4<sup>ème</sup> adjoint, COUTELLE Nadine, BIGARRET Gaël, DURAND Lydia, JOUIN Malvina ;

**Absents excusés** : DUVAL Angélique, CHARPENTIER Adeline, LERAY Patrick, PIPART Eric, HOUSSEAU Mickaël- 1<sup>er</sup> adjoint, LEGRAND Jérôme, DECRESSAC Guillaume

Date de la convocation : 10/06/2021

**Absent non excusé** :

Date d'affichage : 10/06/2021

**Secrétaire de séance** : Mme DURAND Lydia

**Pouvoirs** : Mme DUVAL donne pouvoir à Mme FRANGEUL

Mme CHARPENTIER donne pouvoir à M BIGARRET

M PIPART donne pouvoir à Mme FOUGERAY

M LERAY donne pouvoir à M BERGERE

M LE GRAND donne pouvoir à Mme FRANGEUL

M HOUSSEAU donne pouvoir à Mme BOULAY

M DECRESSAC donne pouvoir à Mme FOUGERAY

ORDRE DU JOUR

**Rénovation énergétique des bâtiments communaux -Avenants aux lots 4 et 5 : validation de devis supplémentaires**

Monsieur Bergère expose que lors des réunions de chantiers, il a été constaté que quelques ajustements s'avéraient nécessaires dans les lots 4 et 5 :

**-lot 4 -électricité** : mise en place de prises de courant électriques supplémentaires, de prises RJ 45 pour un montant HT de 568.71 € soit 682.45 € TTC.

**- lot 5 -peinture-sols souples** : réfection de la peinture sur les murs de partie arrière de la mairie pour 440.40 € HT soit 528.48 € TTC.

Il est proposé d'intégrer ces travaux supplémentaires par avenant aux marchés concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

-Valide le montant des avenants à intervenir sur les lots 4 et 5 soit pour le lot électricité, une plus-value de 568.71 € HT soit 682.45 € TTC et pour le lot peintures sols souples, une plus-value de 440.40 € HT soit 528.48 € TTC.

-Autorise Madame le Maire à procéder à toute signature utile à ce dossier.

### **Commerce : position à prendre pour les loyers à compter de mai 2021**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que par délibération du 08 avril dernier le conseil municipal a pris la décision d'une réduction de 60 % des loyers du commerce local pour les mois de mars et avril 2021.

Il était prévu que le sujet soit remis à l'ordre du jour pour les loyers mensuels à compter de mai 2021. Aussi, l'assemblée est invitée à délibérer à ce sujet :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Reconduit une réduction de 60 % du montant du loyer mensuel du par la SARL Au CoinD'la Rue pour le mois de mai 2021,
- Décide qu'à compter de juin 2021, les loyers dus seront ceux prévus initialement dans le bail commercial conclu entre la commune de la Chapelle Anthenaise et la SARL Au Coind'La Rue représenté par M Ligeon.

### **Service périscolaire :**

#### **Validation du règlement intérieur des services pour l'année 2021/2022 :**

Madame Frangeul, donne lecture du projet de règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2021-2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Adopte le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année 2021/2022 tel qu'il est présenté,

-Précise que ce règlement sera envoyé à l'ensemble des familles utilisatrices des services pour information et acceptation.

### **Validation du tarif de l'accueil du soir sans goûter,**

Le prestataire Convivio a été interrogé sur sa capacité à fournir un goûter aux enfants ayant un PAI. La réponse étant négative, il est donc prévu que les familles concernées fournissent le goûter si l'enfant concerné fréquente l'accueil périscolaire du soir.

Aussi, dans ce cas, il est proposé de pouvoir appliquer le tarif suivant :

	QF Tranche A	QF Tranche B	QF Tranche C
Horaire court Départ avant 17 h 45	1.60 €	1.70 €	1.80 €
Horaire long Départ après 17 h 45	2.10 €	2.20 €	2.30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Adopte les tarifs de l'accueil du soir sans goûter tels que résumés ci-dessus pour les familles dont les enfants ne pourraient pas bénéficier de la prestation, car soumis à un PAI.

#### **Validation de la fourniture du goûter par Convivio :**

Madame Frangeul, présente l'avenant à la convention de restauration scolaire pour la fourniture du goûter au service périscolaire.

Le goûter se composera de deux éléments facturés 0.40 € HT soit 0.4220 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Valide l'avenant n° 1 à la convention de restauration scolaire en cours pour la fourniture d'un goûter composé de deux éléments facturés 0.40 € HT soit 0.4220 € TTC

#### **Indemnité de gardiennage de l'église,**

Madame le Maire informe l'assemblée que la circulaire ministérielle du 23 mars dernier fixe pour l'année 2021, l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année en cours.

Le point d'indice des fonctionnaires n'ayant pas subi de revalorisation depuis avril 2020, le plafond indemnitaire reste équivalent à 2020 et est fixé comme suit :

-479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice

-120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Madame le Maire expose qu'au cours de l'année 2020, les sommes suivantes ont été allouées :

-120.97 € au prêtre de la paroisse

-100 € au profit de M et Mme Cribier pour leur investissement pour l'église communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de la reconduction de l'indemnité de gardiennage de l'église pour 120.97 € au prêtre de la paroisse,
- Attribue également pour l'année 2021, la somme de 100 € au profit de M et Mme Cribier pour leur investissement en faveur de l'église communale ;

### Régularisation administrative de chemins : devis supplémentaire.

Madame le Maire donne le suivi de la régularisation en cours du chemin de la Moisière dont le bornage est effectué. Le devis initial présenté par le Cabinet Langevin, ne faisait apparaître qu'une rédaction d'acte administratif. Or, il s'avère que la commune cède à M Sicot et Mme Jourdes et que ceux-ci acquièrent également des portions appartenant à la Commune. La rédaction des actes administratifs sera, aux termes de l'enquête publique, effectuée par le cabinet de géomètre, aussi un devis complémentaire est présenté pour 360 € HT soit 432 € TTC qui comprend la rédaction de l'acte d'acquisition et l'enregistrement aux services des hypothèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Accepte le devis complémentaire émis par le Cabinet Langevin pour la rédaction des actes administratifs d'acquisition et de cession à intervenir entre la commune et M Sicot et Mme Jourdes.

### Questions diverses

#### Service Jeunesse : propositions d'animations et tarifs pour l'été :

Madame Frangeul présente les animations prévues au cours du mois de juillet pour le service animation jeunesse, ainsi que les tarifs qui y seraient associés :

Activités Proposées	Tarif QF A	Tarif QF B	Tarif QF C	Tarif Hors commune
Jeux sportifs collectifs	1 €	2 €	3 €	6 €
Après-midi libre	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Atelier cuisine	3 €	4 €	5 €	10 €
Course orientation	2 €	3 €	4 €	8 €
Journée Swin Golf	9 €	10 €	11 €	22 €
Sports de raquettes	1 €	2 €	3 €	6 €
Loisirs créatifs- peinture sur tee-shirt	3 €	4 €	5 €	10 €
Journée aquatique la Haie Traversaine	12 €	14 €	16 €	32€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Valide les animations proposées pour le fonctionnement du service jeunesse ainsi que les tarifs qui y sont associés pour l'été 2020.

#### Demande d'un opérateur téléphonique :

Madame le Maire informe les membres présents que l'opérateur Free a mandaté la société SADE Télécom pour la réalisation d'un réseau de fibre optique à partir du lieu-dit Verrière.

Les travaux consistent en un renforcement ou remplacement de plusieurs poteaux. S'il s'avérait que les poteaux en place ne puissent pas être utilisés, il y aurait alors implantation de nouveaux appuis à côté de l'existant.

D'autre part, une création d'une voie aérienne avec implantation de nouveaux appuis sur 482 mètres sera nécessaire (soit 23 implantations).

Un accord est sollicité pour ces travaux pour validation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Considérant le projet futur d'effacement des réseaux, donne son accord pour la création d'une voie aérienne, si elle avérée nécessaire, pour permettre le déploiement du réseau de fibre optique par l'opérateur Free.